

Régional Auvergne Masculin AS 3et4D

24 et 25 Juin 2023

Répartition: Tirage des 4 clubs du '43' (1-A ou 1-C ou 2-E ou 2-G), des 2 clubs du '03' (1-B ou 1-D ou 2-F ou 2-H avec 1 obligatoire dans chaque Poule), et des 2 derniers clubs)

1ère Partie			
Samedi 24 à 9h00			
poules	jeux	NOM	score
1	A	BAS EN BASSET (1)	
	B	BOULE CUSSETOISE	
	C	BLAVOZY/ST JULIEN	
	D	STADE CLERMontois	

2ème Partie			
Samedi 24 à 15h00			
	jeux	NOM	score

Barrage			
Dimanche 25 à 7h30			
	jeux	NOM	score

2			
	A	B A ST JUST MALMONT	
	B	SAINT-FLOUR	
	C	BAS EN BASSET(2)	
	D	BOULE VICHYSSOISE	

Finale			
	jeux	NOM	score

3ème Place			
Dimanche 25 à 14h00			
	jeux	NOM	score

3 Qualifiés	
AUVERGNE 1	
AUVERGNE 2	
AUVERGNE 3	

Annexe 4 - CHAMPIONNAT DES A.S. DE 3ème ET 4ème DIVISIONS

ARTICLE 1 - RÈGLES D'ORGANISATION

- Un championnat de France des Associations Sportives de 3ème et 4ème divisions est organisé. Il est composé successivement des championnats :

Départementaux

Régionaux

Inter-régionaux 1ère phase (32 AS) et 2ème phase (8 AS)

Finale nationale qui oppose les deux équipes d'AS qualifiées à l'issue de la 2ème phase inter-régionale.

- Quel que soit le stade de la compétition, les épreuves, le déroulement des rencontres et la cotation des points sont identiques.

- Pour pouvoir s'engager à cette compétition, les AS inscrites doivent présenter au départ un minimum de 7 joueurs possédant une licence de 4ème division.

Peuvent participer :

1. Les joueurs de 3ème et 4ème divisions.
2. Les Féminines (sauf les F1 et F 2),
3. Les G-18 et F -18 médicalement surclassés,

NOTA :

- Un G-18, une F -18, une féminine classée F 3D ne sont donc pas en possession d'une licence 4ème division.

- Les joueurs ayant participé au championnat des clubs sont admis.

- Les inscriptions initiales pour ce championnat se font uniquement sous le nom de l'ASB, en précisant cependant le nom de l'équipe s'il y a plusieurs équipes inscrites.

Conditions de participation des joueurs :

- Les AS possédant un nombre suffisant de joueurs peuvent engager plusieurs équipes sous réserve de joueurs de chacune des équipes qui doit comporter 7 joueurs au minimum. Dans ce cas, les joueurs inscrits d'une équipe ne peuvent, en aucun cas, participer avec une autre équipe.

Par contre, les joueurs de l'AS qui ne figurent pas sur les listes déclarées peuvent participer avec l'une ou l'autre équipe sous réserve des conditions de participation ci-dessus, mais dès que ces joueurs ont participé avec une de ces équipes, ils ne peuvent plus jouer dans une autre équipe et doivent être ajoutés sur la liste des joueurs appartenant à l'autre équipe. Si cette équipe est éliminée, les joueurs désignés ou ayant participé avec cette équipe, ne peuvent pas dans une autre équipe aux épreuves qui suivent quel qu'en soit le stade (départemental, régional, interrégional).

- La composition et le mode de désignation de la ou des équipes sont du ressort exclusif de l'AS qui doit être responsable de chaque équipe ainsi que son adresse et numéro de téléphone afin qu'il puisse être en relation avec les responsables du CBD et des AS qu'il sera appelé à rencontrer.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE LA RENCONTRE ENTRE A.S.

Les rencontres se déroulent en trois tours :

PREMIER TOUR :

- 1 quadrette : 6 points au vainqueur ou 3 à chaque équipe si match nul,
- 1 double : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul,
- 1 simple : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul.

DEUXIÈME TOUR :

- 3 épreuves de point : 2 points au vainqueur ou 1 point à chacun si match nul,
- 3 épreuves de tir : 2 points au vainqueur ou 1 point à chacun si match nul.

TROISIÈME TOUR :

Identique au 1er tour.

Chaque rencontre se déroule donc sur 40 points au total.

En cas de forfait, l'équipe gagnante par forfait marque un résultat de 40 à 0

La feuille de match attestant le résultat est signée par le responsable (ou manager) de chaque équipe, et réserves éventuelles. Au-delà aucune contestation n'est recevable.

ARTICLE 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES LORS DES RENCONTRES

- Pour chaque rencontre, l'équipe doit être constituée d'au moins SEPT joueurs dont TROIS au moins pour la 4ème division. Si seulement 6 ou 5 joueurs sont présentés, la rencontre peut se disputer sous réserve que les 7 joueurs soient obligatoirement sur le terrain. Les épreuves où l'équipe ne peut aligner de joueur soit à 0 (1er et 3ème tour) ou 10 à 0 (2ème tour) et il n'est pas autorisé de remplacement en cours de partie.

- Avant la rencontre, le responsable (ou manager) de l'équipe qui reçoit (ou le délégué) établit la feuille de composition de l'équipe. Les informations sont vérifiées réciproquement (ou par l'arbitre), le nom, prénom et division des joueurs disputant chacun une épreuve sur la FEUILLE DE MATCH (les remplaçants éventuels en cours de partie ajoutés lors de la rentrée du jeu). Le responsable d'équipe désigne le capitaine d'équipe et le responsable technique pendant la rencontre.

- La composition de l'équipe peut changer entre le premier tour et les autres en respectant la présence d'au moins 7 joueurs pour la 4ème division sur le terrain lors des épreuves du 1er et 3ème tour et au moins UN pointeur et UN tireur pour le 2ème tour et, éventuellement, aux épreuves supplémentaires.

- Au cours des épreuves en quadrette et double, le remplacement d'un ou plusieurs joueurs en cours de partie est autorisé si les remplaçants n'ont pas participé au tour en cours et que la présence de TROIS joueurs minimum est toujours respectée. Au moins un joueur de la formation initiale doit être présent sur le terrain. Le délégué de remplacement devenant effectif au jet de but suivant.

ARTICLE 4 - RÈGLEMENT APPLICABLE LORS DES RENCONTRES

1er ET 3ème TOURS :

Les parties se déroulent en 13 points avec une durée maximum de 1h30 avec fin de partie en cours. Les points de pénalisation en cas de retard sont appliqués dans les conditions habituelles du RS.

Le temps mort est autorisé, il est demandé par le responsable. 1 temps mort par jeu et par équipe, aucun temps mort pour le 2ème TOUR :

Pour chaque épreuve de point et chaque épreuve de tir, la désignation des adversaires se fait par tirage au sort, avec ou sans débuteur.

Chaque joueur joue 10 boules, en alternance de 2 boules avec l'adversaire, tireurs et pointeurs sont des boules d'échauffement autorisées.

Déroulement des épreuves, placement des boules et positions des joueurs :

a) Nombre de boules : chaque joueur utilise 4 boules. Il est interdit de changer une ou plusieurs boules ;

b) En toutes circonstances, les boules non jouées sont placées sur les porte-boules, du côté du jeu opposé, où sont tracées les cibles,

c) En attendant son tour, l'adversaire ne doit pas gêner le joueur ; il se tient à l'écart, au fond du jeu, du côté opposé, où sont tracées les cibles,

d) Avant ou après avoir joué sa boule, le joueur ne doit pas franchir la 1ère ligne (côté cibles), au risque de voir la boule annulée,

e) Les boules sont remontées à la main par les ramasseurs après les points ou les tirs sur la cible 1 (2 boules) ou 2 (4 boules)

ÉPREUVE DE POINT :

Sur le même jeu les joueurs opposés doivent placer leur boule à l'intérieur des cibles matérialisées sur le rectangle de 5 mètres par des cercles de 1.40 m. de diamètre.

Le centre du but est placé :

- Cibles 1 et 3 : à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1ère ligne ou de la ligne maximum,
- Cibles 2 et 4 : à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1ère ligne ou de la ligne maximum,
- Cible 5 : au centre du rectangle de validité du but.

Dispositions propres à l'épreuve de point :

a) le joueur, avant de jouer une boule, peut pénétrer dans le rectangle central, sans boule en main, pour (boucher un trou, égaliser le sable) dans la limite de la réglementation.

b) Le ramasseur de boules, équipier du joueur, est autorisé à effacer les traces de boules dans les cible de lancement du but. Il ne peut pénétrer dans le rectangle central.

La boule est jugée bonne si elle se trouve à l'intérieur de la cible, si son pourtour extrême ne dépasse pas la circonference tracée sur le sol. Les deux joueurs pointent, l'un après l'autre, deux boules sur chaque cible suivante quel que soit le résultat.

Score : Chaque boule jugée « bonne » donne 1 point, un biberon donne 2 points. Sera considérée comme située à moins de 5 mm du but. La boule qui déplace le but de plus de 50 cm et reste dans le cercle donne 1 biberon.

ÉPREUVE DE TIR :

Sur le même jeu les joueurs opposés doivent tirer la boule cible ou le but.

Les cibles sont placées au centre des cercles de 1,40 m de diamètre tracés à l'intérieur du rectangle de 5 mètres, une boule cible de 100 mm et cible 5 un but.

Position des cibles

- Cibles 1 et 3 : à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1ère ligne ou de la ligne maximum,
- Cibles 2 et 4 : à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1ère ligne ou de la ligne maximum,
- Cible 5 : au centre du rectangle de validité du but.

Pour s'assurer de la validité du tir, le cinquante est tracé devant chaque cible.

Les deux joueurs tirent, l'un après l'autre, deux boules sur chaque cible puis passent à la suivante quel que soit le résultat.

Score : Le tir permet de marquer quand la boule cible ou le but, régulièrement frappé, se perd par rapport au cercle. La boule ou le but, seulement déplacé dans la cible, est remis en place. But ou carreau rapporte 1 point.

ARTICLE 5 - CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

- Chaque Comité Bouliste Départemental organise chaque année son championnat
- Les joueurs des équipes participantes doivent obligatoirement être en tenue du haut du corps, uniforme

RENCONTRES PAR ÉLIMINATION DIRECTE :

Les rencontres en élimination directe, peuvent être organisées en matchs aller et retour suivant un calendrier. Le goal-average des deux rencontres détermine le vainqueur.

Si égalité sur les deux rencontres : total des scores des matchs aller et retour, une épreuve supplémentaire.

Après 5 min. d'échauffement :

- A- Sur une cible de point tracée et placée au centre du rectangle de validité du but, sera jouée une série de 5 boules AU POINT par cinq joueurs DIFFÉRENTS de chaque équipe (dont au moins un 4ème division n'étant pas pris en compte et
- B- Sur une boule cible tracée et placée au centre, 5 boules de TIR par cinq joueurs DIFFÉRENTS de chaque équipe (dont au moins un 4ème division), les carreaux n'étant pas pris en compte.

NB. Un joueur peut participer au point et au tir. L'équipe qui joue en 1er est désignée par tirage au sort. L'équipe joue alternativement dans l'ordre fixé par l'équipe lors de la désignation des joueurs participant à

- Est déclarée vainqueur l'équipe qui a réussi le plus de boules sur les 10 jouées.

Cette épreuve est renouvelée en cas de nouvelle égalité avec des joueurs qui peuvent être différents de la précédente.

AUTRES MODALITÉS POUVANT ÊTRE MISES EN PLACE A L'INITIATIVE DES CBD :

- Rencontres en groupe : chaque équipe rencontrant les autres équipes du groupe en match aller et retour sur terrain neutre ou non. Le classement général se fait après chaque rencontre, par addition de points, 2 points, les nuls 2 points, les défaites 1 point et les forfaits 0 point. Il est tenu compte du goal-average pour les équipes à égalité (goal-average du classement final et, en cas de nouvelle égalité, goal-average avec l'autre équipe).
- Rencontres en poules (type poule de 4) avec matchs simples ou aller et retour.
- Rencontres en un seul match sur terrain neutre.
- Après les premières phases qualificatives, les rencontres doivent se disputer en matchs aller et retour pour les finales qui se déroulent souvent groupées dans un même site avec la participation de 4 équipes et éliminatoires.
- L'arbitre ou le délégué est désigné par le CBD pour chaque rencontre.

ARTICLE 6 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

- Chaque Comité Régional organise chaque année, dans les délais fixés par la FFSB, son Championnat Régional.
- Les joueurs des équipes participantes, doivent obligatoirement être en tenue du haut du corps, uniforme.
- Seules les AS qualifiées au niveau des CBD ou Districts constituant le Comité Régional, y participent. Il doivent transmettre au CR tous les renseignements concernant ces AS qualifiées et notamment les coordonnées de l'ASB.
- Les rencontres sont organisées en match qualificatif sur une journée ou un week-end.

ARTICLE 7 - RENCONTRES INTER-REGIONALES 1ère 2ème PHASES

- La FFSB organise chaque année, les rencontres inter-régionales en match qualificatif.
- Les arbitres et délégués de ces phases sont désignés par la FFSB.
- Les joueurs des équipes participantes, doivent obligatoirement être en tenue du haut du corps, uniforme.

ARTICLE 8 - CHAMPIONNAT DE FRANCE

- Les ASB qualifiées en 2ème phase, disputent la FINALE du Championnat de France qui se déroule lors de la finale de la Coupe de France des Vétérans.
- Les joueurs des équipes participantes doivent obligatoirement être en tenue uniforme (Cf. Art 68 – Charte). Sur leur tenue, les joueurs doivent porter, si possible, un écusson de leur CBD ou de leur CR/CS d'appartenance.
- La FFSB participe financièrement à hauteur d'un maximum de 10 joueurs et (un manager responsable et deux indemnités).

ouvert à toutes les AS.

s matchs sont identiques.
de 7 joueurs dont TROIS

ivision.

obligatoirement le numéro

· remettre la liste des
crits dans la liste

des équipes, sous
ces équipes, ils ne
équipe avec laquelle
neuvent plus participer
(régional ou national).

t désigner le
apport avec les

après avoir signifié les

possédant une licence de
jue 3 joueurs de 4ème
urs sont perdues par 13

de match, les licences
des matchs sont relevés
oueur). Chaque

d'au moins TROIS joueurs
eur de 4ème division aux épreuves

est libre, sous réserve que
um de 4ème division soit
é doit être prévenu, le

match nul est admis.

in temps mort pendant les 10 dernières minutes.

au sort le gagnant choisit

3 joueurs différents, 5

pendant l'épreuve,
osé à celui ou sont

côté opposé à celui

de voir cette boule

3 boules) et la cible 3

e terrain à l'intérieur du

1,

préparer une donnée

s et le rectangle de validité

as le bord extérieur de la
le puis passent à la

ne biberon toute boule
ne 1 point, même s'il y a

5 mètres ; cibles 1, 2, 3,

1,

que soit le résultat.

ort au bord extérieur du
2 points.

e.

ndrier établi par le CBD.

aire est disputée :

ie supplémentaire
on), les biberons

chaque équipe

Un joueur de chaque
cette épreuve

ceux ayant joué la série

our ou en un seul match
les victoires rapportant 3
ur départager deux
ASB égalitaire).

sauf pour les ½ finales et
nation directe.

: Régional.

ie.

Les CBD ou Districts,
rdonnées du responsable

ie.

s de la finale du championnat

apitre 5).

aintenance.

), pour récompenses et